

Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 04/02/2022

CONTACT

TEL.

E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires

Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation

Pour information aux Fédérations hospitalières

Pour information aux Gouverneurs

OBJET : Covid-19 – Communication : Absentéisme

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

Afin d'obtenir une image chiffrée de l'absentéisme du personnel dans les hôpitaux, en corrélation avec une éventuelle fermeture de lits, une lettre a été envoyée aux départements du personnel des hôpitaux généraux et universitaires la semaine dernière, leur demandant de participer à un enregistrement hebdomadaire.

L'objectif de cet enregistrement est d'obtenir des données objectives.

Celles-ci seront utilisées afin d'argumenter et de justifier les questions posées par les hôpitaux aux organes consultatifs (par exemple, l'assouplissement des directives relatives au personnel asymptotique) et les décisions politiques (par exemple, le soutien de la Défense).

Elles serviront également à l'interprétation de l'évolution des chiffres dans le cadre de l'enregistrement Surge Capacity. Les données ne seront pas utilisées à des fins d'analyses comparatives, ni d'évaluation financière, ...

Nous sommes conscients de la charge supplémentaire de travail que cet enregistrement va engendrer alors que les hôpitaux et l'ensemble de leur personnel traversent des périodes difficiles. Le fait de pouvoir objectiver cette problématique et de pouvoir répondre à la question suivante :

"quelle est la gravité réelle de l'absentéisme ?" rend ces données primordiales, non pas au travers d'une "image" ponctuelle de la situation mais au travers d'une tendance évolutive.

Le premier jet, la semaine dernière, visant à l'établissement d'un modèle d'enregistrement standardisé, a suscité de nombreuses réactions. C'est pourquoi, en collaboration avec des experts et les fédérations hospitalières, nous nous sommes penchés à nouveau sur l'enregistrement et l'avons simplifié autant que

possible, afin de trouver un équilibre entre ce qui est demandé et ce qui est faisable vu la situation actuelle de la pandémie. Une lettre concernant la nouvelle version suivra certainement début de la semaine prochaine - l'ancienne version sera dès lors obsolète.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants.

Dr. Cecile van de Konijnenburg
Chief Medical Officer Belgique a.i.

Marcel Van der Auwera
Président du Comité Hospital
& Transport Surge Capacity